

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Décision n° 36154 du 11 mai 2015

portant inscription sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à la scolarité des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ouvert aux militaires non officiers et aux fonctionnaires de catégorie B, réunissant en cette qualité au moins trois ans de service, militaire ou civil, titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur (OCTA SD / CAT. B) - session 2015.

NOR :

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4111-1 à L.4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret modifié n° 2012-1456 du 24 décembre 2012 portant statut particulier des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté modifié du 26 décembre 2012 relatif aux concours de recrutement d'officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 11 mai 2015.

Décide :

Article 1^{er}

À l'issue des épreuves orales et sportives du concours sur épreuves ouvert aux militaires non officiers et aux fonctionnaires de catégorie B (OCTA SD / CAT. B) session 2015, les sept (7) candidats dont le nom suit, sont déclarés admis (classement par ordre de mérite) :

Blaise	Pauline	N° Candidature : 684991
Deplace	Manuella	N° Candidature : 688045
Campodarve	Laura	N° Candidature : 711248
Imbault	Kevin	N° Candidature : 686934
Poirier	Jean-Marie	N° Candidature : 685326
Layre	Julien	N° Candidature : 692480
Dubreuil	Jérôme	N° Candidature : 685803

Article 2

Les candidats dont le nom suit, classés par ordre de mérite, sont inscrits sur la liste complémentaire :

Lamraouah
Laval

Amel
Melissa

N° Candidature : 689608
N° Candidature : 690953

Article 3

Il ne pourra plus être fait appel aux candidats de la liste complémentaire après le 1^{er} octobre 2015.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation
L'adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale
JC. GOYEAU

ORIGINAL SIGNE